

Le parcours usager

1

Je teste mon éligibilité à la fibre sur www.nathd.fr ou via le 0 806 806 006

2

Si j'ai accès à la fibre,

Je m'abonne auprès de l'opérateur fibre de mon choix présent sur le réseau public. Liste des opérateurs sur www.nathd.fr ou au 0 806 806 006

3

Une fois que je suis abonné,

Mon opérateur me propose un rendez-vous de raccordement.

Un technicien viendra me raccorder à la Fibre dans les 4 semaines qui suivent.

Si il y a des ?,
renvoyer la
population
vers
nathd.fr
ou le
0 806 806 006

ÉLIGIBILITÉ : des outils pour informer les
habitants

Une hot line

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel



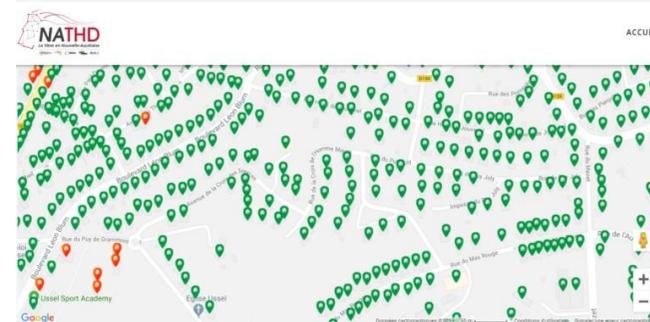
En cas d'inéligibilité

- Tout dépend du cheminement de la Fibre et du calendrier de déploiement.
- L'habitant sera peut-être éligible + tard.

Un site Internet

www.nathd.fr

Serveur d'éligibilité +
cartographie de suivi de
déploiement



Si il y a des ?,
renvoyer la
population
vers

nathd.fr
ou le
0 806 806 006

Liste des
opérateurs
régulièrement
mise à jour sur
nathd.fr

OPÉRATEURS

Pour les particuliers

+ les TPE - Professions libérales

Pour les particuliers

					
Les abonnements	Les abonnements	Les abonnements	Les abonnements	Les abonnements	Les abonnements

Certains opérateurs proposent progressivement leurs services et ne sont pas encore présents sur tous les territoires :

		
--	--	--

Pour les entreprises : + de 20 opérateurs et des services supplémentaires

- Des débits garantis et symétriques
- Des garanties de temps de rétablissement (GTR 4h...)

Ce qu'il faut retenir

OPÉRATEURS

- Connus ou moins connus, tous ont les mêmes conditions d'accès au même réseau public fibre et proposent des services de qualité
- Les opérateurs décident de leur présence sur le réseau et sur les territoires
- Le coût et la durée de l'abonnement dépendent de la politique commerciale de l'opérateur
- Chacun est libre de choisir l'opérateur qui lui convient. Il y a des offres pour les particuliers et les professionnels
- **Certains facturent à l'abonné des frais d'accès au service (0 à 150 €) qui ne sont pas des frais de raccordement** (pris en charge par les collectivités et DORSAL)
- **Une fois que l'habitant est abonné, son opérateur devient son unique interlocuteur, même en cas de panne.**

RACCORDEMENT : le process

L'habitant s'abonne auprès d'un opérateur de son choix.

L'opérateur peut éventuellement facturer des frais d'accès au service qui ne sont pas des frais de raccordement lesquels sont pris en charge par les collectivités et DORSAL.



L'opérateur prend rendez-vous avec l'abonné pour son raccordement qui interviendra 4 semaines plus tard maximum après son abonnement



Une fois le logement raccordé à la fibre et la box installée, l'habitant a accès au service



En cas d'ajournement de raccordement renvoyer la personne vers son FAI d'abord

puis vers NATHD :
0 806 806 006
+ nathd.fr